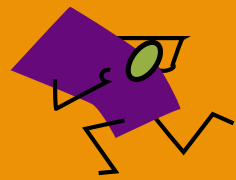
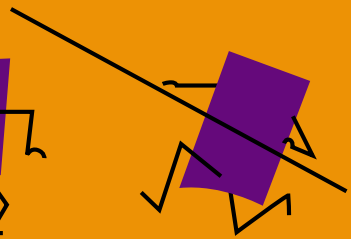
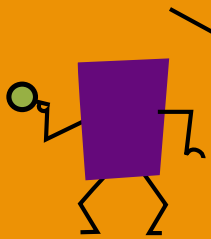
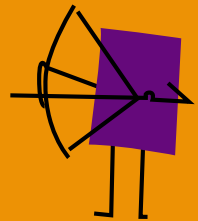
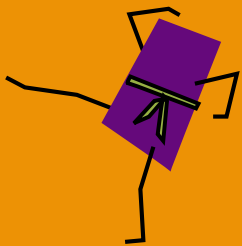


PASS'SPORTS CLUBS

2024-2025



arles.fr



ARLES
Patrimoine mondial
de l'Humanité



Le sport nous enflamme

Nous l'avons vécu le 12 mai avec la Flamme olympique, le formidable investissement des clubs sportifs a démontré qu'à Arles, les valeurs du sport mobilisent toujours davantage.

Il est donc pour nous essentiel de reconduire le Pass'sports cette année, en y ajoutant la mention « clubs », qui valorise aussi, le formidable travail des bénévoles pour former, amener à se dépasser tout comme ils apprennent que le sport est aussi, plaisir, santé et esprit d'équipe.

Aujourd'hui, ce sont plus de 10 000 licenciés de notre ville qui font leur bonheur de nos équipements sportifs rénovés comme du dévouement de nos agents et des clubs.

Destiné aux jeunes et moins jeunes Arlésiens, le Pass'sports clubs permet de bénéficier d'une réduction de 35 € sur l'adhésion à une association sportive agréée, d'un tarif préférentiel dans nos piscines municipales mais aussi de réductions auprès des commerçants partenaires, que nous remercions pour leur engagement. Il est aussi destiné aux Arlésiens bénéficiaires d'une pension d'invalidité non imposables sur le revenu, avant crédit d'impôt.

Nous vous souhaitons une belle rentrée et que l'esprit de la Flamme continue d'animer chacun, au quotidien et dans sa vie.

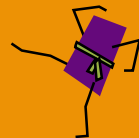
Patrick de Carolis
Maire d'Arles
Président de la communauté
d'agglomération ACCM

Sibylle Laugier-Serisanis
Adjointe au Maire
en charge du Sport

PASS'SPORTS CLUBS POUR QUOI FAIRE ?



6 € EN VENTE À PARTIR DU 26 AOÛT 2024

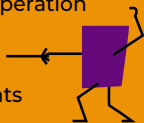


PASS'SPORTS CLUBS donne droit à des réductions

- Lors de l'inscription dans les associations sportives arlésiennes agréées
- À l'entrée des piscines municipales d'Arles
- Chez les commerçants partenaires de l'opération

Pour qui ?

- Les Arlésiens de 5 à 18 ans dont les parents sont non-imposables sur le revenu
- Les étudiants
- Les retraités arlésiens non-imposables sur le revenu
- Les Arlésiens bénéficiaires de la PUMA et CSS*
- Les Arlésiens bénéficiaires du RSA**
- Les Arlésiens demandeurs d'emploi
- Les Arlésiens bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Les Arlésiens bénéficiaires d'une pension d'invalidité non-imposables sur le revenu, avant crédit d'impôt



Où se le procurer ?

- En ligne sur le site : demarches.arles.fr
« Je souhaite obtenir le pass'sports clubs »
- Sur rendez-vous à la direction des Sports de la Ville
tél. 04 90 49 36 85
- Attention ! Nombre de cartes limité

Quelles sont les pièces à fournir ?

- Une photo d'identité
- Une pièce d'identité ou le livret de famille
- Un justificatif de domicile
- Un document justifiant la situation du bénéficiaire (étudiant, non-imposable...)



* PUMA : Protection universelle maladie
CSS : Complémentaire santé solidaire
** RSA : Revenu de solidarité active

Partenaires du **PASS'SPORTS** **CLUBS**

DECATHLON

Cap Fourchon



INTERSPORT

Cap Fourchon



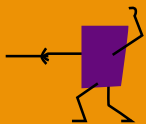
RS CYCLES

Cap Fourchon



SPORT 2000

Shopping Promenade



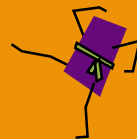
Renseignements

Direction des Sports de la Ville

04 90 49 36 85

Office des sports

04 90 49 96 40



**EN VENTE DÈS LE
26 AOÛT**

